

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Patrice LANGIN, Nora BELLATAR Sandrine COMTE Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marysa DOMINGUEZ\*, Marjorie CHAIZE, Jacques ROS Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Bernard GRANDJEAN, Bernard JAVAZZO

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Maryse MICHAUD  
Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à Jacques ROS  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Roger MAJDALANI  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Wilfrid COUPE  
Marie-Thérèse COULLET a donné pouvoir à Daniel DELEAZ  
Geneviève CARECCHIO a donné pouvoir à David CHIZAT

\*Arrivée à 19h 40 a donné pouvoir à Madame LENOBLE

\*\*\*\*\*

**1) APPEL NOMINAL**

**2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Myriam SIMON est désignée secrétaire de séance.

**3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 juin 2017**

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2017.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017.

**COMPTE RENDU AFFICHE DU 22 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE 2017**

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

### ACTES DE GESTION

#### Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

##### Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

#### 1- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux victimes de l'île de Saint MARTIN

##### Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à la Croix Rouge Française pour venir en aide aux victimes de l'île de Saint Martin

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la collectivité

#### 2- Délégation au Maire pour les actes de gestion

##### Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

**DIT** que la présente délibération abroge la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014 n°2014-083

**ACCORDE** au Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales telles que précisées ci-dessus.

**DECIDE** de donner cette délégation au Maire pour la durée de son mandat.

**DECIDE** qu'en son absence, le Maire pourra charger le premier adjoint ou un autre adjoint de prendre tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

**AUTORISE**, en cas d'empêchement du Maire, l'intervention du premier adjoint dans ces matières ou de tout autre adjoint par ordre de priorité

### **3- Décision modification n°1**

**Rapporteur : Mme MICHAUD**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

**APPROUVE** les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2017, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé.

### **4- Admission en non-valeur et créance éteintes**

**Rapporteur : Mme CHAIZE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 15 259.74 € et de l'admission en créances éteintes pour un montant de 158.80 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur les comptes 6541 (non-valeurs) et 6542 (créance éteintes),

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2017 chapitre 65.

### **5- Modification des modalités de mise en œuvre des astreintes**

**Rapporteur : M. DU REPAIRE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 contres du groupe « Divers gauche, laïque et République »

**APPROUVE** les modalités de mise en œuvre des astreintes telles que définies ci-dessus.

### **6- Fixation des quotas d'avancement de grade**

**Rapporteur : Mme MICHAUD**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de fixer des quotas d'avancement de 100% pour tous les grades des catégories A, B et C

**DIT** que la délibération 2007 / 113 du 30 octobre 2007 est abrogée

**7- Candidature au dispositif d'accompagnement mise en place par le Métropole de Lyon sur le compostage partagé, en vue de la création d'un composteur pour la cuisine centrale et le restaurant scolaire de Haute-Roche**

**Rapporteur : Mme CLAUZIER**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de création d'un composteur partagé pour la cuisine centrale et le restaurant scolaire de Haute-Roche

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents et conventions afférents à ce projet.

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter un accompagnement auprès de la Métropole de Lyon.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**8- Convention générale entre la commune et l'Association BACO section Pierre-Bénite**

**Rapporteur : M. GOLBERY**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 5 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et Monsieur Grandjean du groupe « Divers gauche, laïque et République » et 2 contres du groupe « Divers gauche, laïque et République »

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**9- Convention générale entre la commune et l'Association Pierre-Bénite Tennis de table**

**Rapporteur : M. GOLBERY**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 5 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et Monsieur Grandjean du groupe « Divers gauche, laïque et République » et 2 contres du groupe « Divers gauche, laïque et République »

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**10- Annulation et remplacement de la convention générale entre la commune et l'Association Boxing-Club de Pierre-Bénite**

**Rapporteur : M. COUPE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**11- Convention de mise à disposition d'un équipement entre la commune et le Secours Populaire Français section Pierre-Bénite**

**Rapporteur : M. COUPE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**12- Annulation et remplacement de la convention de mise à disposition d'un équipement entre la commune et l'Association Histoires de femmes**

**Rapporteur : M. COUPE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**POLE FAMILLE**

**12 Prolongation de la convention entre la commune de Pierre-Bénite et l'Association Centre social Graine de Vie**

**Rapporteur : Mme LENOBLE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe entre la Commune de Pierre-Bénite et l'association Centre social Graine de Vie, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2017.

**POLE TECHNIQUE**

**13- Présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmé auprès de la Préfecture**

**Rapporteur : Mme BELATTAR**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée de la commune auprès de la préfecture.

**Le Maire lève la séance à 20 h 10**